

Une meilleure loi pour un meilleur salaire



Pour l'UBT et la FGTB Métal, les choses sont claires. Nos travailleurs doivent recevoir leur juste part. C'est pourquoi, nous nous réjouissons de l'augmentation des salaires minimums. C'est pourquoi, il est important pour nous d'avoir sauvé le RCC et les emplois de fin de carrière. C'est pourquoi, il faut adapter la loi sur la norme salariale et permettre à nouveau de libres négociations. C'est pourquoi, nous avons fait entendre notre voix le 24 septembre dernier à Bruxelles.

Amélioration et augmentation des salaires minimums

Les salaires minimums seront enfin augmentés... après 13 ans de « surplace », et ce grâce à l'accord que nous avons signé juste avant les vacances d'été. Une avancée dont nous pouvons être fiers.

Le salaire minimum s'élève actuellement à 1.625,72 €. Avec les probables indexations et l'augmentation convenue dans cet accord, le salaire minimum s'élèvera à 1.913,52 € en 2026. Un monde de différence pour les travailleurs au faible revenu !

140.000 travailleurs au total bénéficieront ainsi de cette augmentation de leur revenu mensuel. N'oublions pas que les travailleurs qui ont un salaire un tantinet plus élevé que le strict minimum en profiteront également. En effet, les travailleurs qui ont un revenu mensuel de moins de 2.611 € verront leur revenu également augmenter grâce au mécanisme du bonus social et fiscal.

Voilà une avancée importante réalisée grâce à nos efforts syndicaux. Sans nos actions dans le cadre de la campagne « Fight for 14 », nous n'aurions jamais obtenu ce succès.

RCC et emplois de fin de carrière pérennisés

Grâce à ce même accord, les secteurs pourront reconduire pour deux ans leurs CCT sur le RCC (prépension) et les emplois de fin de carrière.

Il restera donc possible d'arrêter le travail à l'âge de 62 ans (et parfois même à 60 voire à 58 ans). Le régime des emplois de fin de carrière sera également prolongé et même amélioré. Les secteurs pourront négocier des accords permettant de « lever le pied » à partir de l'âge de 55 ans et de travailler 4/5 voire à mi-temps.

Pas d'accord interprofessionnel cette fois-ci !

Il n'a pas été possible de conclure un accord interprofessionnel digne de ce nom. En effet, comment pourrait-on parler d'un « accord » si un des interlocuteurs ne dispose d'aucune marge de négociation ? Nous étions en effet confrontés à la loi salariale de '96 qui impose une norme salariale impérative. Ce qui signifie que pendant deux ans, on est lié par une augmentation maximale des salaires. Sur base de cette loi, la norme salariale avait été

fixée à 0,4 % seulement, un pourcentage ridiculement bas, certainement quand on sait que pendant la pandémie du Coronavirus, certaines entreprises ont enregistré d'excellents résultats. Le banc patronal ne voulait absolument pas aller au-delà de ce 0,4 %, ce que nous ne pouvions évidemment pas accepter.

Plus jamais !

Une chose est claire : la loi de '96 est une mauvaise loi. Toutefois, nous ne voulons pas perdre non plus notre système d'indexation qui fait partie de cette même loi. Nous restons clairs : touchez pas à l'index !

Mais nous ne voulons plus de cette norme impérative. Car avec une telle norme, il n'est pas possible de négocier un accord salarial acceptable. Il faut donc adapter la loi et pour cela, nous nous tournons vers la politique. Il incombe en effet au Parlement de changer la loi. Les politiques doivent eux aussi comprendre l'injustice d'un quasi blocage des salaires alors que les dividendes des actionnaires peuvent augmenter sans limites. Si les salaires des travailleurs peuvent à peine augmenter, nous voulons que les revenus des patrons, revenus tirés d'actions ou d'autres constructions, subissent le même sort.

Une autre loi, une meilleure loi !

L'UBT et la FGTB Métal veulent une meilleure loi salariale. Nous l'avons laissé entendre haut et fort lors de la manifestation de la FGTB du 24 septembre. Mais nous n'en resterons pas là. Nous continuerons à élever la voix pour réclamer une loi salariale sur mesure pour les travailleurs. Car une meilleure loi = un meilleur salaire !

Rohnny Champagne, Président FGTB Métal
Frank Moreels, Président UBT

La loi sur les salaires actuelle n'aide en rien les travailleurs et réduit toute augmentation salariale à (presque) zéro.

Nous demandons donc d'améliorer la loi afin d'augmenter les salaires.

Modifiez maintenant la loi de 1996 et débloquez les salaires.

La loi sur les salaires de 1996 est injuste pour tous ceux qui travaillent dur. En plus, l'augmentation des salaires est calculée de manière injuste. Par conséquent, les travailleurs ne touchent pas toujours le salaire qu'ils méritent. Et même parfois, les prix des logements et de l'énergie s'envolent. Il est important que la loi de 1996 soit modifiée maintenant pour pouvoir enfin augmenter les salaires. Rejoignez nous autour de notre action pour une paie qui est juste!

Toutes les infos se trouvent ici : www.abvmetab.be/fr/foiresalaires



Visite de travail du service de formation de la FGTB Métal au port d'Anvers

Cela fait bientôt cinq ans que la FGTB Métal et l'UBT ont développé, à la grande satisfaction de tous, une collaboration intense au niveau de la formation syndicale. Cela signifie plus concrètement que la FGTB Métal s'occupe de la formation de base et de la formation continue des militants de l'UBT (logistique, chauffeurs, ...), mais pas de la formation concernant les matières typiquement sectorielles.

La FGTB Métal et l'UBT examinent maintenant la possibilité d'élargir cette collaboration aux militants du secteur des ports. Une première condition importante est toutefois une bonne connaissance du secteur. Nous sommes tous des ouvriers, mais les postes de travail sont différents. D'ailleurs, n'oublions pas que les ports sont un monde à part. Le service de formation de la FGTB Métal a été accueilli à Anvers par Marc Loridan, secrétaire fédéral UBT - Ports et par Monique Verbeeck, secrétaire UBT du Port d'Anvers.

Ils ont été relayés de manière experte par Bart Pierré (délégué permanent UBT du Port d'Anvers) et par Rino Huijsmans (inspecteur ITF pour la Belgique). Ils ont visité trois terminaux, à savoir ceux de MSC, d'AET et d'Euroports et ont pris le lunch dans la nouvelle cantine des dockers à Kallo.

Ce fut une journée fort instructive pour tous les participants. L'étape suivante consistera maintenant à se mettre autour de la table pour élaborer un premier programme de formation.



Profitez des avantages uniques et récupérez votre cotisation !

Bénéficiez de réductions tout au long de l'année dans de nombreux magasins grâce à l'UBT et à la FGTB Métal !

Maintenant que la vie revient peu à peu à la normale, nous pouvons à nouveau rêver d'excursions, de shopping, etc. N'oubliez donc pas d'utiliser votre compte MyAvantage de l'UBT et de la FGTB Métal !

- Retrouvez vos offres favorites sur votre appareil mobile, disponibles partout et en tout temps.
- Passez commande en temps réel.
- C'est pratique et écologique : vos vouchers se trouvent dans l'appli, même si vous êtes offline.

Consultez tous nos avantages chez Kinopolis, Decathlon, A. S. Adventure, Mango, Klassewijnen, Light Gallery, KitchenAid, Gamma, bol.com, Wijnvoordeel.be, Hello Fresh, Roularta Media Group, Carrefour, Foodbag et Koffiemarkt.be.

Et profitez chaque mois d'actions temporaires ou faites connaissance de nouveaux produits à des prix intéressants. Consultez donc régulièrement votre messagerie électronique pour connaître les dernières réductions. Et n'oubliez pas de participer au jeu « Play to win! » dans la catégorie 'contests' et gagnez de nombreux prix !

La formation : la clé du renouveau

La formation de base reprend (enfin) la route

Ce qui confère à l'homme son caractère humain, c'est la formation de son cœur. Ce qui fait d'un homme un bon militant/délégué, c'est la formation de son esprit syndical. Voilà le dada de l'UBT. Car l'apprentissage (tout au long de la vie) demeure la clé du renouveau.

Notre manière d'apprendre changera, tout comme nos emplois. Nous en avons eu la preuve ces deux dernières années. Aucune pandémie n'est parvenue à empêcher nos centrales de poursuivre le trajet de formation qui leur est tellement cher, même si ce fut de manière électronique. Le travail de délégué n'a pas disparu non plus pendant la crise du Coronavirus. Une connaissance parfaite des matières syndicales était plus que jamais importante et nécessaire. Par conséquent, une formation permanente est indispensable au développement d'un syndicaliste efficace.

Reprenons la route avec notre formation de base

Cet automne, nous relançons notre formation de base S-Cool et Academy et — tenez-vous bien — à nouveau de manière physique !!! Une équipe de formateurs motivés sillonnera le pays pour échanger des expériences pratiques et rencontrer enfin des visages connus mais aussi des visages nouveaux. S'y ajouteront au printemps 2022 les formations modulaires, c'est-à-dire les formations plus spécialisées destinées aux militants chevronnés. ■